



Rupture rapide et abandon du domicile conjugal

Par KristineH

Bonjour,

Je vis avec mon conjoint depuis 20 ans et nous avons une petite fille de 5 ans et demi. Nous sommes pacsés depuis 6 ans. Sans aucun préavis, il m'a annoncé le 3 septembre 2024 qu'il me quittait et la même semaine il m'a indiqué s'absenter une partie de la nuit pour rejoindre sa nouvelle compagne.

Il m'a indiqué avoir tout organisé : me laisser 15 mois avec ma fille dans l'appartement en demandant à sa mère de payer sa partie du prêt immobilier. Il m'a indiqué laisser les meubles mais garder la télévision et la voiture. Il m'a également informé qu'il prenait une location d'appartement dans une autre ville dès le 1er octobre de cette année. Il a ensuite découché du domicile conjugal une fois par semaine le jeudi pour rejoindre sa compagne, me laissant seule avec ma fille avec un moral très bas en raison de la situation.

Sous le choc, je n'ai pas su quoi répondre et je sors la tête de l'eau. On m'indique que quelque chose n'est pas légal dans son plan d'action :

- Il quitte le domicile conjugal une fois par semaine du jour au lendemain alors que nous sommes pacsés
- Je me retrouve le mois prochain à payer certaines charges seules alors que nous sommes pacsés
- Son sursis de 15 mois me laisse perplexe dans la mesure où ma fille vient de changer d'école et que je ne serai pas en mesure de garder l'appartement seule
- Il me parle d'un mode de garde qui n'est pas à 50/50, les choses vont tellement vite que je n'ai pas de temps de réaction suffisant pour réfléchir

On m'invite à faire une main courante auprès de la police pour signaler son découchage du domicile, je ne sais pas quoi faire de tout cela. Nous n'avons pas encore eu le temps de remplir le formulaire d'arrêt du PACS.

Merci pour vos conseils,
Cordialement,